

Contrat - Cours de dessin "Etudiant/Apprenti/AVS/AI"

Participant/e:

Mme, Mlle, M.

Nom:..... Prénom:

Adresse:

NPA:..... Localité:.....

Email:

Tél:

(si mineur) Date de naissance :.....

Si participant/e mineur/e (Représentant légal):

Mme, Mlle, M.

Nom:..... Prénom:

Adresse:

NPA:..... Localité:.....

Email:

Tél:

Jour & horaire de cours:

Attention: Selon place disponible (se renseigner auprès du formateur !)

Jour:..... Horaire:

Rythme des cours:

Je m'engage à suivre les cours selon le rythme suivant:

<input type="checkbox"/>	"Hebdomadaire" <i>(un cours = 2 heures)</i>
--------------------------	---

<input type="checkbox"/>	"Une semaine sur deux" <i>(un cours = 2 heures)</i>
--------------------------	---

Rabais supplémentaire pour les membres d'une même famille (voir liste de prix)

Durée du contrat: Indéterminé

Contrat de durée indéterminée (dans le cadre des conditions générales)

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Lieu et date:

Signature (représentant légal):

Lionel Magnenat (formateur):



Conditions générales

Responsabilité du formateur

1. La responsabilité de Lionel Magnenat (ci-dessous le "formateur") n'est pas engagée lors d'un dommage matériel vestimentaire subi par un élève. Chaque élève s'engage à amener avec lui un tablier.

Matériel

2. Le matériel est fourni dans les cours, sauf les châssis entoilés et cartons à peindre.

Cours / Accès

3. La durée d'un cours est de 2 heures.
4. Les 5 à 10 dernières minutes du cours seront dédiées aux rangements et nettoyages du matériel, ceci afin de laisser une place de travail accueillante aux élèves du cours suivant.
5. Le bâtiment est pourvu d'un ascenseur. En cas de panne de celui-ci, le formateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

Contrat / Rythme

6. Le contrat "Etudiant/Apprenti/AVS/AI" (dès 16 ans) est appliqué sur présentation de la carte de légitimation correspondante.
7. **Inscription:** La place de l'élève est garantie uniquement lorsque le premier paiement ainsi que le contrat signé sont en possession du formateur. Les places étant limitées, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.
8. **Durée initiale:** La durée initiale est de 3 mois.
9. **Durée du Contrat:** Une fois la "Durée initiale" effectuée, le présent contrat est de durée indéterminée (l'élève continue ces cours selon le rythme et horaire qu'il a choisi). Pour prendre fin, voir la section "Résiliation".
10. **Rythme:** L'élève s'engage à suivre les cours selon le rythme et horaire qu'il a choisi.

Tarif / Facturation / Paiement

11. **Cours d'essai:** Le cours d'essai est à payer en espèces en début de cours (sans ce paiement, le cours n'aura pas lieu).
12. **Les cours se règlent en AVANCE, (selon liste de prix), au plus tard le dernier jour de chaque mois pour le mois suivant.**
 - 12.1. **Pour un nouveau contrat: au plus tard 10 jours avant le début des cours.**
13. Le paiement des cours fonctionne sur le principe de l'auto-contrôle (**sans envois de facture**). L'élève a la responsabilité de vérifier que les cours auxquels il participe sont bien payés.
14. En cas de non-paiement dans le délai, un premier rappel est envoyé sans frais administratifs. Passé un nouveau délai de 10 jours, un deuxième rappel est envoyé avec une majoration de 15.- CHF. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.
15. **Moyen de paiement:** Libre (Sans envoi de facture - Coordonnées bancaires fournies par le formateur) (Afin d'éviter des lourdeurs administratives, un ordre permanent (e-banking) est recommandé)
16. **Tarif:** Lors des vacances scolaires et jours fériés fribourgeois, les cours n'ont pas lieu. Ces cours ne vous sont pas facturés, car ceux-ci ont déjà été déduits du montant mensuel (tarif lissé sur l'année). Par conséquent, certains mois peuvent être plus longs (ou plus courts) que d'autres, mais le tarif mensuel reste le même. Le tarif des cours est un "Forfait mensuel".

Absence / Rattrapage

17. Les retards ne peuvent être rattrapés ou remboursés.
18. Dans le respect des conditions suivantes, les absences peuvent être rattrapées (mais pas remboursées): (en dehors de ces conditions, les cours ne peuvent être rattrapés et sont considérés comme "effectués")
 - 18.1. **En cas d'absence l'élève en informera le formateur 24 heures à l'avance (par sms, e-mail ou téléphone).**
 - 18.2. Le rattrapage pourra être effectué dans un délai de 2 mois suivant l'absence.
 - 18.3. **Par année civile, un maximum de 4 cours peuvent être rattrapés.**
19. Les élèves sont responsables des rattrapages les concernant (demande des élèves au formateur pour effectuer leurs rattrapages). Sans demande, et une fois le délai de rattrapage échu, le cours ne pourra plus être rattrapé.
20. Les rattrapages s'effectuent toujours sur une autre plage horaire (afin de, justement, rattraper le retard) selon les places vacantes à disposition. Si cette plage horaire ne convient pas, le formateur n'a pas l'obligation de proposer un cours privé.
21. Si au terme du contrat, il restait des cours à rattraper. Ceux-ci peuvent être effectués selon les conditions du présent contrat (mais ils ne sont pas remboursables). Passé le délai de rattrapage, les cours sont considérés comme "effectués".

Vacances / Jours fériés / Déménagement

22. **Lors des vacances scolaires et jours fériés fribourgeois, les cours n'ont pas lieu** (voir section "Tarif").
23. En cas de déménagement, l'élève communiquera dans les meilleurs délais sa nouvelle adresse à au formateur.

Résiliation

24. Pour prendre fin, le contrat doit être résilié par l'une des deux parties, dans le respect des conditions suivantes:
 - 24.1. Le contrat peut être résilié uniquement après avoir effectué la durée initiale et doit être formulée par lettre recommandée (la date de réception du courrier par le formateur fait foi).
 - 24.2. Le délai de résiliation est de 3 mois pour la fin d'un mois. (Exemple: Un courrier reçu le 20 Janvier par le formateur donnera fin au contrat le 30 Avril)
 - 24.3. La résiliation est possible durant tous les mois de l'année, SAUF Juin et Juillet (précèdent les vacances scolaires).
25. L'intégralité de la somme correspondante au "Délai de résiliation" est due dans tous les cas (Exemple: Les élèves n'ayant plus l'envie, ou la possibilité de venir au cours (ou tous autres cas de figure), doivent, dans TOUS LES CAS régler le montant correspondant à ce délai).

Annulation d'inscription

26. En cas d'annulation d'inscription, les frais suivants seront appliqués.

Date d'annulation d'inscription	Taxe de retrait
- Jusqu'à 32 jours civils avant le début du cours:	100.- CHF de frais de gestion
- Entre 31 et 20 jours civils avant le début des cours:	40% de la "Durée initiale" (au tarif plein)
- Entre 19 et 9 jours civils avant le début des cours:	60% de la "Durée initiale" (au tarif plein)
- Entre 8 et 1 jours civils avant le début des cours:	85% de la "Durée initiale" (au tarif plein)
- Le jour du début des cours ou plus tard:	100% de la "Durée initiale" + somme correspondante au "Délai de résiliation" (aucune dispense de paiement ni remboursement possible)

Remboursement

27. Sauf "Cas de force majeure" (selon définition du "Droit Suisse"), les cours ne sont pas remboursables.
28. Dans le cas d'un remboursement, à toute fin de preuve, les documents usuels seront demandés.
29. En cas d'absence du formateur (maladie, etc...), les cours correspondants ne seront évidemment pas facturés.
30. Délai de remboursement: 2 mois (Passé ce délai: Plus aucun remboursement ne sera possible). (Explication: Sans nouvelles de l'élève durant une période de 2 mois, les cours ne sont plus remboursables. Durant cette période, le formateur tentera d'entrer en contact avec l'élève via les moyens de communication usuels: Lettre, email, téléphone).

Exclusion du cours

31. Le formateur se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants en précisant les motifs (vol de matériel, non-paiement des cours ou comportement inacceptable, insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc...).
32. Les cours déjà payés ne sont pas remboursables.

For juridique: Le for juridique est à Fribourg.